

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-14-chem | Organisation de la justice \[?\] au Moyen-Age](#)
[Item](#)[Georges Duby. Recherches sur l'évolution des institutions judiciaires pendant le Xe et XIe siècle dans le sud de la Bourgogne | Le morcellement de la justice dès Xe au XIIe siècle](#)

Georges Duby. Recherches sur l'évolution des institutions judiciaires pendant le Xe et XIe siècle dans le sud de la Bourgogne | Le morcellement de la justice dès Xe au XIIe siècle

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0302**

Source**Boite_001-14-chem | Organisation de la justice [?] au Moyen-Age**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Duby, Georges](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

G. Duby
Evot. des. judiciaires.
aux. XI^e. et. XII^e.
(M.A. 1946)

Le renouveau de la justice du X^e au XII^es

302

1/ le renouveau est dû d'abord aux vicaires
d'une commune ou seigneurie ecclésiastique.

Mais ^{depuis le} XI^es. et certains seigneurs
sont devenus / susceptibles d'administrer la justice.
(Après en 1016, Benoît viii demande non seulement
aux comtes de chaque état laïc, mais des seigneurs
impériaux de choisir le spécial de ceux).

Les châtelains comptes descendent de ceux qui viennent
autres de la cour comptes.

2/ les vicaires judiciaires de châtelains

- peuvent provenir de certains vicaires d'une commune
congru puissent de leur fonction hiérarchique.

- mais surtout de ceux qui les châtelains tiennent
de la jurisdiction ecclésiastique et royale carolingienne par
un agent intermédiaire du comte. (Exemple de la vicairie).

Les vicaires jugent, ce est le principe du vicariat, celui
de la cour du seigneur, de la cour du seigneur modeste (ce
diffère de la cour comtale et de la vicairie ecclésiastique et de la
forte de la cour, mais de la qualité de la jurisdiction).

est celle justice que les châtelains exercent à partir
de la fin du XI^es. -

Le royer devient le seigneur officier du seigneur. Et
les vicaires devient la cour du seigneur. Pour ce peu les
assemblées publiques de justice et de seigneur et de la
seigneurie devient un acte de la cour; qui devient un
acte de la justice qui il est écrit sur le seigneur.

3. Les châtains rapportent aussi la justice criminelle.

- certains auteurs pensent que la justice criminelle appartenait
à la vicaria. Et que les châtains se la sont appropriée
avec le vicaria.

- d'autres auteurs disent que la justice de sang était soumise.
Mais pour que les institutions de paix ont cherché à
supprimer la répression aux règlements mixtes (vengés,
compromissions). cf. note Block (doc. 100th 11)

- Pour que les institutions de paix aient pu se développer (depuis
du XII^e), les châtains ont leur rôle d'appui. Surtout
que les comtes ne s'occupent pas le monopole de la justice de
sang (certains ne flanchent, ils l'ont perdue).

Le "salvamenhum" est le privilège où le châtain
a le pouvoir de réprimer de la paix. Il exerce le droit
de custodie, de vengance.

Les comtes d'immunité se soumettent à la vengance.
Le châtain est maître en matière / immortel

- Petit à petit, la justice mixte se crée sur laquelle
elle repose. Elle est morale. Et si plus 1 km (jusqu'à
la fin du XII^e) mais les vicaires des vicaires
se développent, au XIII^e, en des lieux où il y a
un règlement d'une dépendance du comte.

Le châtain devient ainsi le vicaire normal des
comtes / vicaires.

179. 194